

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/ secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 13 décembre 2017 a adopté le règlement suivant : 316-17 sur la régie interne des séances du conseil.


RÈGLEMENT NUMÉRO 316-17

SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
ce 13^e jour de décembre 2017.



Guylaine Maurice
Directrice générale/secrétaire-trésorière.